



# **PÉTITION**

## **pour le versement de l'indemnité REP/REP+ aux membres du RASED**

**Monsieur le Directeur académique,**

Au vu du décret et de l'arrêté du 28 août 2015, les enseignants n'exerçant qu'une partie de l'année ou une partie de leur obligation de service dans des fonctions ouvrant droit à l'indemnité REP/REP+, bénéficient du présent régime indemnitaire au prorata du temps effectué en éducation prioritaire. Tel est le cas notamment des enseignants intervenant dans le cadre des RASED.

Or, dans un courrier arrivé très tardivement, le 15 octobre, veille des vacances, les membres du RASED ont été avertis qu'ils subissaient une suspension de leur indemnité en octobre avec retrait de celle de septembre, en attendant « une analyse plus approfondie ». A ce jour, aucune régulation n'a eu lieu.

Les collègues s'étonnent de cette gestion faite dans l'urgence et de la non-anticipation de cette circulaire, d'autant plus que d'autres personnels comme les adjoints, les coordonnateurs, les remplaçants touchent l'indemnité selon les modalités fixées.

Les membres du RASED demandent rapidement l'application du décret avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>SIGNATURE</b>

**Pétition à signer en ligne ou à retourner au SNUipp-FSU 14, 206 rue  
Saint Jean BP 53025 - 14017 CAEN CEDEX**